



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2023-10031

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2023-10-30-00001 - Arrêté de fermeture de deux crèches Les ZoZios
Tours (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-10-30-00001

Arrêté de fermeture de deux crèches Les
ZoZios Tours

ARRÊTÉ

Portant fermeture totale et définitive des établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE)

Les Micro-crèches « Les Zoio's – Les P'tits Loups » et « Les Zoio's – La Bergerie » situées Rue du Télégraphe à Tours.

Le préfet d'Indre-et-Loire

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de la Santé Publique, L. 1421-1, L. 1435-7, L. 2324-1 et suivants,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, L. 121-2 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, L. 133-6, L. 214-1 et suivants,

Vu le Code du Travail, L. 6113-1 et suivants,

Vu le Décret du 7 décembre 2022 portant nomination du préfet d'Indre-et-Loire - M. LATRON (Patrice)

Considérant les différents rapports de contrôle du Conseil départemental d'Indre-et-Loire portant sur la Micro-crèche « Les Zoio's – La Bergerie » située Rue du Télégraphe à Tours

Considérant que les différents rapports pointent des dysfonctionnements relatifs à la santé, la sécurité, le bien-être, l'épanouissement et le développement des enfants et que les professionnelles des établissements ne peuvent plus accomplir leurs tâches dans un cadre satisfaisant

Considérant les nombreux signalements de parents auprès de la PMI

Considérant que le gestionnaire des établissements visés n'a pas donné suite à toutes les injonctions

Considérant le courrier du Conseil départemental d'Indre-et-Loire du 7 septembre 2023 relatif au recensement des alertes et visites sur les établissements gérés par Monsieur Nathanaël Valéro

Considérant de courrier de la CAF d'Indre-et-Loire du 8 septembre 2023 relatif à l'alerte sur la situation de trois établissements d'accueil du jeune enfant en Indre et Loire

Considérant le courrier du Conseil départemental d'Indre-et-Loire du 11 octobre 2023 relatif au deuxième courrier d'alerte concernant la situation de deux établissements d'accueil du jeune enfant en Indre-et-Loire

Sur proposition de la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

ARRÊTE

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

1/2

Article 1^{er} : Est prononcée la fermeture totale et définitive des établissements d'accueil du jeune enfant suivants

- La Micro-crèche « Les Zoio's – Les P'tits Loups » située Rue du Télégraphe – Château Rougemont à Tours
- La Micro-crèche « Les Zoio's – La Bergerie » située Rue du Télégraphe – Château Rougemont à Tours

Article 2 : Cette fermeture sera effective dans un délai de quinze jours suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Article 3 : Conformément à l'article L. 2324-3 du Code de Santé publique, la fermeture totale et définitive vaut retrait des autorisations délivrées par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre du ministère de la Santé et de la Prévention ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire

Tours, le 30 octobre 2023

[signé]

le préfet

Patrice LATRON